



| |
|--|
| Stéphane BOURGEOIS |
| 1, rue de l'Étang 39100 SAMPANS |
| Téléphone: 06 32 09 88 48 |
| E-mail: bourgeoisstephane@yahoo.fr |
| Téléphone club: 03 84 82 54 77 |

Dole le 5 janvier 2025

OBJET: Attestations des diplômes pour le CNDR**Marine CHEVRIAUX : recyclage PSE1+PSE2**

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE 2025

MONTMOROT, le 02/01/2025

- Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2007 modifié fixant le référentiel national de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » ;
- Vu l'arrêté du 19 mai 2017 portant agrément de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 11/12/2017 portant agrément de l'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU JURA pour les formations aux premiers secours ;
- Vu la décision d'agrément n° PSE2-1308 B 75 délivrée le 13 août 2021 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » ;
- Vu la décision d'agrément n° PSE1-1308 B 75 délivrée le 13 août 2021 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;
- Vu le procès-verbal de formation PSE2-FC-39-2024-000301, établi en date du 02/01/2025 ;

Le Président de l'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU JURA atteste que :

Madame Marine CHEVRIAUX

née le 06/03/1996 à Dijon (21)

a suivi une session de formation continue relative à l'unité d'enseignement :

- « Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1)
- « Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2)

qui s'est déroulée le 02/01/2025, à PISCINE DOLE, 39100 DOLE

Ses compétences d'équipier-secouriste (PSE 2) et de secouriste (PSE 1) peuvent être exercées jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard au 31 décembre 2026 inclus sous l'égide d'une association agréée ou d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle lorsque celles-ci sont exigées. En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé(e) la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Le président de l'UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS DU JURA
Raphaël RONDOT



Cercle des Nageurs de Dole et de sa Région

Marine CHEVRIAUX : Diplôme BPJEPS / MSN et carte professionnelle

| | |
|---|---|
|  | Fédération Française de Natation |
| NATATION | Moniteur Sportif de Natation |
| Est attribué à : Madame | |
| Nom : CHEVRIAUX | Prénom : Marine |
| Née le : 06/03/1996 | À : DIJON (21) |
| En application de la décision du jury de la Fédération française de natation | |
| En date du : 08/07/2024 | À : CLICHY |
| Niveau de la certification professionnelle : Niveau IV | Niveau Européen correspondant : 4 |
| Code NSF : 335 - Animation Sportive, Culturelle et de Loisirs | |
| Numéro du diplôme : 021376 | |
| |  |
| | Etiquette numéro 009149 |
| La Titulaire  | Le Président de la FFN M. Gilles SEZONALE  |
| <small>Diplôme enregistré par arrêté publié le 26/09/2016 au Journal Officiel du 04/10/2016</small> | |
| 03133 | |

Copyright © 2017 FFNnatation.fr. Une formation continue est demandée pour conserver les prérogatives de ce brevet fédéral. Document exclusivement en tournée. Merci de ne pas le prêter à numérotation unique.

**CARTE PROFESSIONNELLE
D'EDUCATEUR SPORTIF
N° 02123ED0092**



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Educateur sportif
CARTE PROFESSIONNELLE**



Qualifications et prérogatives d'exercice : scannez le code ci-dessous ou rendez-vous sur <https://eapublic.sports.gouv.fr/>



Nom de naissance : **CHEVRIAUX**

Nom d'usage : **CHEVRIAUX**

Prénom : **Marine**

Nationalité : **Française**

Date de naissance : **06/03/1996**

Lieu de naissance : **DIJON**

N° de carte : **02123ED0092**

Carte délivrée au nom du ministre chargé du sports
par : **Préfecture de la Côte-d'Or**

Expire le : **18/07/2028**



Charlène JACQUINOT : recyclage PSE1



ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE 2023

- Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine secours ;
- Vu l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de sécurité civile relatif à l'unité « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;
- Vu l'arrêté du 19 mai 2017 portant agrément de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers et diverses unités d'enseignements de sécurité civile ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 11/12/2017 portant agrément de l'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU JURA pour les formations aux premiers secours ;
- Vu la décision d'agrément n° PSE1-1308 B 75 délivrée le 13 août 2021 relative aux référentiels internes et de certification à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;
- Vu le procès-verbal de formation PSE1-FC-39-2022-000285, établi en date du 02/01/2023 ;

Le Président de l'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU JURA atteste que :

Madame Charlène JACQUINOT,
née le 02/10/1995 à Dole (39)

Sa compétence de **secouriste (PSE 1)** peut être exercée jusqu'à une prochaine formation continue ou 31 décembre 2024 inclus sous l'égide d'une association agréée ou d'un organisme habilité à la formation des secouristes conformément aux textes réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle celle-ci est exigée.

a suivi une session de formation continue relative à l'unité d'enseignement :

- « Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1)

qui s'est déroulée le 02/01/2023, à ESPACE ACQUATIQUE PIERRE TALAGRAND, 39100 DOLE

Sa compétence de **secouriste (PSE 1)** peut être exercée jusqu'à une prochaine formation continue ou 31 décembre 2024 inclus sous l'égide d'une association agréée ou d'un organisme habilité à la formation des secouristes conformément aux textes réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle celle-ci est exigée.



Charlène JACQUINOT : Diplôme MSN et carte professionnelle

**Fédération Française de Natation**
Moniteur Sportif de Natation

Est attribué à : **Madame**

Nom : **JACQUINOT** Prénom : **Charlène**

Née le : **02/10/1995** À : **DOLE (39)**

En application de la décision du jury de la Fédération française de natation

En date du : **20/07/2022** À : **CLICHY**

Niveau de la certification professionnelle : **Niveau IV** Niveau Européen correspondant : **4**

Code NSF : **335 - Animation Sportive, Culturelle et de Loisirs**

Numéro du diplôme : **020211**

La Titulaire

Le Président de la FFN
M. Gilles SEZIONALE

**008 037**
Etiquette numéro
008037

Diplôme enregistré par arrêté publié le 26/09/2016 au Journal Officiel du 04/10/2016

18770

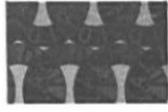
Copyright © 2017 FFNextraNat.fr. Une formation continue est demandée pour conserver les prérogatives de ce brevet fédéral. Document exclusivement en fourniture fédérale sur papier à numérotation unique.

Educateur sportif
CARTE PROFESSIONNELLE



Nom : **JACQUINOT**
Prénom : **Charlène**
Nationalité : **Française**
Date de naissance : **02/10/1995**
Lieu de naissance :
DOLE (39)

N° de carte : **03921ED0010**





Paul-Gaël GAUTIER : recyclage PSE1


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE 2025

MONTMOROT, le

- Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours en équipe de niveau 1 ;
- Vu l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement en équipe de niveau 1 ;
- Vu l'arrêté du 19 mai 2017 portant agrément de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France d'enseignements de sécurité civile ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 11/12/2017 portant agrément de l'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU JURA formations aux premiers secours ;
- Vu la décision d'agrément n° PSE1-1308 B 75 délivrée le 13 août 2021 relative aux référentiels internes de formation à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;
- Vu le procès-verbal de formation PSE1-FG-39-2024-000403, établi en date du 02/01/2025 ;

Le Président de l'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU JURA atteste qu

Monsieur Paul-Gaël GAUTIER
né le 03/01/1984 à St Brieuc (22)

a suivi une session de formation continue relative à l'unité d'enseignement :

- « Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1)

qui s'est déroulée le 02/01/2025, à ESPACE TALAGRAND,

Ses compétences de **secouriste (PSE 1)** peuvent être exercées jusqu'à une prochaine formation au plus tard au 31 décembre 2026 inclus sous l'égide d'une association agréée ou d'un organisme de formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur ou d'une activité professionnelle lorsque celle-ci est exigée.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé(e) la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Le président de l'UNION
DES SAPEURS-POMPIERS DU JURA
Raphaël ROY



Cercle des Nageurs de Dole et de sa Région

Paul-Gaël GAUTIER : Diplôme DEJEPS et carte professionnelle



**CARTE PROFESSIONNELLE
D'ÉDUCATEUR SPORTIF
N° 03924ED0081**



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Educateur sportif

CARTE PROFESSIONNELLE



Qualifications et prérogatives d'exercice :
scannez le code ci-dessous ou rendez-vous sur
<https://recherche-educateur.sports.gouv.fr>



Nom de naissance : **GAUTIER**

Nom d'usage : **GAUTIER**

Prénom : **Paul-Gaël**

Nationalité : **Française**

Date de naissance **03/01/1984**

Lieu de naissance : **SAINT BRIEUC**

N° de carte : **03924ED0081**

Carte délivrée au nom du ministre chargé
des sports par : **Préfecture du Jura**

Expire le : **10/10/2029**



Tanguy LACROIX : recyclage PSE1



ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE 2025

MONTMOROT, le 03/01/2025

- Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;
- Vu l'arrêté du 19 mai 2017 portant agrément de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 11/12/2017 portant agrément de l'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU JURA pour les formations aux premiers secours ;
- Vu la décision d'agrément n° PSE1-1308 B 75 délivrée le 13 août 2021 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;
- Vu le procès-verbal de formation PSE1-FC-39-2024-000300, établi en date du 03/01/2025;

Le Président de l'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU JURA atteste que :

Monsieur Tanguy LACROIX
né le 05/03/1995 à Dole (39)

a suivi une session de formation continue relative à l'unité d'enseignement :

- « Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1)

qui s'est déroulée le 03/01/2025, à PISCINE DOLE, 39100 DOLE

Ses compétences de **secouriste (PSE 1)** peuvent être exercées jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard au 31 décembre 2026 inclus sous l'égide d'une association agréée ou d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle lorsque celle-ci est exigée.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé(e) la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Le président de l'UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS DU JURA
Raphaël RONDOT



FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION

Cercle des Nageurs de Dole et de sa Région

Tanguy LACROIX : Diplôme DEJEPS NC et carte professionnelle

